

DÉLIBÉRATION N°DL20210164 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 26/11/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Raphaël BACCAGLIONI (jusqu'à 21h12) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY (à partir de 21h12).

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL) - TRAVAUX PLACE NEYRAND - DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION - CONVENTION DE SERVITUDE

M. Jean-Paul RIVAT expose ce qui suit :

Dans le cadre de la dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication sur la place Neyrand, afin d'aboutir à la suppression des supports et câbles aériens, des ouvrages doivent être réalisés sur la parcelle 244 AH 131.

Ces travaux sont entièrement à la charge du SIEL-TE42 (Territoire d'Energie de la Loire).

Ces derniers nécessitent de conclure une convention de servitude afin de permettre la pose de 4 coffrets, dont la localisation est définie en annexe 2 :

- 1 coffret réseau en G au plus près du mur de clôture,
- 1 coffret de branchement en G1,
- 1 coffret éclairage Public,
- 1 coffret en F contre la façade sous les coffrets existants (puis reprise du coffret existant en souterrain).

Les travaux portent aussi sur la reprise de branchement électrique.

La convention précise les droits conférés au SIEL-TE42, maître de l'ouvrage de distribution d'électricité, et à l'exploitant Electricité de France.

Ladite convention prend effet à la date de sa signature, et est conclue pour la durée de l'exploitation de l'ouvrage et de tous ceux qui pourraient lui être substitués sur l'emprise des ouvrages existants. Elle n'est assortie d'aucune compensation financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention de servitude sur la parcelle 244 AH 131 à intervenir avec le SIEL-TE42,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/12/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD